

Règlement pour les pilotes

Etat du bateau et du matériel fourni par OffAxis

- Le pilote répond de l'état intérieur et extérieur du bateau, ainsi que de l'ensemble du matériel fourni par OffAxis Si le bateau ou le matériel devait subir un dommage quelconque, le pilote en informe immédiatement son supérieur. L'usure normale du matériel n'a pas besoin d'être notifiée, tant que le matériel reste fonctionnel. C'est le pilote qui a la responsabilité de vérifier l'état du bateau et du matériel avant chaque journée de travail.
- Le bateau doit toujours être amarré exactement comme son supérieur le lui a montré. S'il arrive que cela soit impossible pour quelques raisons que ce soit, le pilote amarre le bateau de façon à ce que l'état du bateau et la sécurité dans le port soient sauvegardés. Le pilote informe ensuite son supérieur du problème rencontré, avant de quitter son poste, afin de pouvoir encore y remédier selon les informations données par son supérieur.
- Le pilote est responsable de la propreté du bateau. A la fin de chaque journée de travail, le pilote range le bateau, jette les déchets, complète le carnet de bord et sèche les sièges avant de bâcher. Le rangement se fait tel qu'établi par le responsable, afin que le matériel reste dans le meilleur état possible. Lorsque le pilote quitte son poste, le bateau doit être prêt pour le lendemain.
- Le pilote s'organise pour effectuer un nettoyage hebdomadaire du bateau, dans ses heures de travail. Le matériel de nettoyage lui est fourni. Le pilote nettoie le bateau selon les prescriptions de son supérieur, afin de ne pas détériorer les matériaux.

Sécurité

- Le pilote a conscience qu'il est la seule personne responsable à bord du bateau, et qu'il est donc légalement en charge de la sécurité de chaque passager à bord, y compris de sa propre sécurité.
- Le pilote a l'obligation de faire respecter les règles de sécurité aussi bien à bord du bateau que dans l'eau. Si un passager adopte un comportement qui compromet la sécurité des autres passagers ou des autres navigants, ou encore que ledit comportement pourrait causer des dommages au bateau ou au matériel fourni par , il es **OffAxis** du devoir du pilote d'intervenir afin de faire cesser ledit comportement immédiatement , tout en restant calme et courtois . Si le comportement ne prend pas fin, le pilote a le devoir de stopper l'activité sans attendre. Le pilote informe son responsable de l'incident.
- Le pilote a l'obligation de respecter la loi sur la navigation, ainsi que les règles d'usage du wakesurf, afin d'assurer la sécurité des passagers, mais aussi des autres bateaux naviguant sur le lac. Le pilote respecte donc scrupuleusement la limitation de 10km/h dans la zone des 300m, ainsi

que les autres restrictions, notamment de ne pas faire de remous dans le port (6 et 7 km/h). De plus, le pilote peut tracter un des passagers si et seulement s'ils sont au minimum 3 à bord du bateau (pilote compris). En cas d'infraction à la loi sur la navigation et règles d'usage du wakesurf, l'amende qui en découle est entièrement à la charge du pilote.

- Le pilote adopte un comportement en adéquation avec les conditions météorologiques, et s'engage à ne pas mettre inutilement en danger les passagers ou le bateau. Il respecte également les prescriptions en vigueur en cas d'avis de tempête, soit de rentrer immédiatement au port.
- Le pilote connait la procédure à suivre en cas d'accident (que l'incident concerne le bateau ou les passagers). Le bateau est équipé d'une petite pharmacie pour effectuer les premiers secours ; le pilote sait où elle se trouve et est capable de prodiguer les premiers soins. De plus, le pilote a enregistré le numéro de téléphone du Sauvetage de Lutry (021 791 44 77) et de la police (117) afin de pouvoir les joindre facilement si cela s'avère nécessaire. Dès lors que la situation est souscontrôle et qu'il n'y a plus de danger, le pilote avise immédiatement son responsable de l'incident.
- Le bateau est équipé du matériel obligatoire de sécurité. Le pilote s'assure que ce soit le cas en tout temps, notamment qu'il y ait au moins 1 gilet de sauvetage par personne embarquée, et avise immédiatement son responsable si un élément du matériel obligatoire devait manquer.
- Le pilote ne consomme ni drogue, ni alcool pendant ses heures de travail, et s'engage à être à 0.00 lorsqu'il pilote le bateau. Le pilote doit donc tenir compte également de la drogue / de l'alcool qu'il consomme la veille au soir / durant la nuit qui précède sa journée de travail. Le pilote prend également connaissance du fait que, en cas d'accident, l'assurance n'entre pas en compte dans un cas de consommation ; le cas échéant, se OffAxis réserve donc le droit de se retourner contre le pilote responsable , qui devra assumer les conséquences civiles et pénales qui en découlent.
- Le pilote prend au sérieux ses heures de repos et de sommeil. Il dort suffisamment la nuit précédant sa journée de travail pour avoir toute la capacité de discernement et les réflexes nécessaires pour mener à bien ses devoirs et obligations. Si le pilote n'est pas en état de piloter, pour quelques raisons que ce soit, il est de son devoir d'en informer son responsable et de renoncer à venir travailler, afin de ne pas compromettre la sécurité à bord du bateau.
- Le pilote doit être ponctuel, et prévenir son responsable le plus tôt possible si un événement exceptionnel devait l'en empêcher. Le pilote prend en considération les heures de pointe de la circulation et anticipe afin d'être à l'heure pour travailler. Seuls les événements indépendants de la volonté du pilote seront acceptés pour expliquer un retard ou une absence au travail (maladie, décès, etc). Le fait d'avoir fait la fête la nuit précédent la journée de travail, et de ne pas être en état de piloter, n'est pas une excuse tolérable, car le pilote doit prévoir d'être reposé et sobre au moment de commencer à travailler. Cependant, si tel devait tout de même être le cas, le pilote a le devoir, non seulement moral mais surtout légal, d'en informer son responsable et de renoncer à venir travailler, afin de ne pas compromettre la sécurité à bord du bateau. Le pilote pourrait le cas échéant faire l'objet d'un avertissement.
- Le pilote s'assure que toute personne qui ride porte une impactvest au moment d'entrer dans l'eau. Si un passager refuse de la porter, il n'est pas autorisé à rider. Aucune exception.

Pilotage et déplacements à bord

- Le pilote adopte un pilotage délicat afin que la sécurité et le confort des passagers à bord soit garantie. Sauf si une situation extraordinaire l'exige, le pilote adopte une vitesse raisonnable et ne fait pas de virages serrés, pour éviter que les passagers puissent perdre l'équilibre et se blesser. Avant d'accélérer ou de freiner, le pilote s'assure que tous les passagers sont assis correctement à bord, et les informe du changement de vitesse qui va suivre.
- Le pilote reste toujours assis au poste de pilotage lorsque le bateau navigue. Lorsque le pilote navigue, il est concentré sur cette tâche (pas de téléphone, nourriture, boisson en pilotant). Avant de quitter le poste de pilotage, il s'assure que le bateau soit à l'arrêt.
- Le pilote est particulièrement attentif lorsqu'il retourne chercher la personne à l'eau avec le bateau, et adopte un pilotage qui exclue totalement le risque que le bateau passe sur le rider. Le pilote doit être concentré et précis.
- Le pilote est attentif aux déplacements des passagers à bord du bateau et s'assure qu'aucun d'eux ne se mette en danger et prenne le risque de passer par-dessus bord. Aucun passager n'est autorisé à se tenir debout à l'arrière du bateau, sur les sièges ou sur les rebords du bateau. Il informe les passagers qu'ils doivent rester assis pendant qu'une personne est tractée (car ils risquent de tomber et se blesser au moment de freiner ou d'accélérer). De plus, le pilote prend garde à la répartition des passagers sur le bateau, notamment au nombre de personnes assises à l'avant du bateau, afin d'exclure la possibilité que le bateau puisse se remplir d'eau par l'avant.
- Les MasterCraft sont dotés de sièges à l'arrière du bateau. Le pilote autorise les passagers à s'y installer, mais le déplacement jusqu'audit siège se fait lorsque le bateau est à l'arrêt. De plus, le pilote reste attentif et s'assure que le passager adopte un comportement qui exclue la possibilité qu'il tombe à l'eau. En effet, si le passager tombe à l'eau alors qu'une personne est tractée, il y a un risque important de collision entre le passager et la personne tractée, et des blessures importantes peuvent s'en suivre. De plus, la personne assise sur les sièges arrières ne portera certainement pas d'impactvest, ce qui augmente considérablement le risque qu'il se noie.
- Les passagers ont le droit de consommer de l'alcool à bord, uniquement après avoir ridé et de façon modérée. Le pilote doit s'assurer que, lorsqu'un passager entre dans l'eau, ce dernier est en pleine possession de ses moyens et qu'il ne se met donc pas en danger. En revanche, les drogues sont absolument interdites à bord du bateau, en tout temps.
- De manière générale, le pilote accueille les clients de **OffAxis** à bord avec le sourire et reste toujours poli et aimable. Il donne les consignes avec sérieux mais de manière courtoise, et montre toujours le bon exemple. Si un passager ne respecte pas ces consignes, le pilote le lui fait remarqué de manière ferme, mais tout en restant aimable et respectueux. Si le comportement persiste, le pilote garde son calme et en informe son supérieur à son retour au port.

Règlement interne

- Le pilote informe les passagers qu'ils doivent enlever leurs chaussures avant de monter sur le bateau et que fumer est interdit à bord. Les boissons qui ne tachent pas / la nourriture qui ne fait pas de miettes sont autorisés , mais le pilote s'assure que les passagers font suffisamment attention pour ne pas tâcher/détériorer l'intérieur du bateau. Si quelque chose venait tâcher les sièges ou le fond du bateau , le pilote nettoie immédiatement la tâche afin d'éviter qu'elle s' incruste.

- Pour la consommation d'alcool à bord, se référer aux paragraphes sur la sécurité. Pour rappel, les droques sont absolument prescrites.
- Les crèmes solaires pateuses blanches sont interdites a bord des bateaux , les clients doivent privilégier les huiles en spray style Eucerine/ Sensolar... s. Lorsqu'un passager se met de la crème solaire à bord, le pilote le rend attentif au fait que la crème solaire tâche les sièges et lui demande donc de faire attention. Comme mentionné ci- dessus, si les sièges venaient à être tâchés, le pilote nettoie immédiatement.

Devoir d'informer

- Le pilote s'engage à avoir un permis de navigation valable et à informer immédiatement son responsable si tel ne devait plus être le cas. Le pilote fournit une copie de son permis de navigation à son responsable, au plus tard lors de son premier jour de travail.
- Si le pilote se fait retirer son permis de voiture, parce qu'il doit être soumis à une expertise médicale quant à sa capacité de conduire, le permis de bateau lui sera également retiré et soumis à expertise. Dans ce cas, le pilote informe immédiatement son responsable du retrait.

De manière générale, le pilote adopte un comportement exemplaire. Le pilote est conscient qu'il représente, d'une certaine manière, **OffAxis** et ne fait rien qui pourrait en entacher l'image. Le non-respect des règles de conduite énoncées ci-dessus peut faire l'objet d'un avertissement, d'un licenciement, voire même d'un licenciement immédiat pour faute grave, selon le comportement concerné.

Le pilote doit obligatoirement avoir une police d'assurance de responsabilité civile (RC), et complète les informations demandées :

Compagnie d'assurance :_____

N° de la police :		
Par sa signature, le pilote con présent règlement.	mprend et s'engage à respecter le	s règles de conduite énoncées dans
ieu et date :	Prénom/Nom :	Signature :

le